

maisons canadiennes, ou des maisons américaines ayant des intérêts au Canada. On nous apprend que tel n'est pas le cas et que cet édifice ne doit pas être un centre canadien.

Depuis le début de nos pourparlers avec vous, on a informé le ministre que contrairement à l'impression créée par les brochures qu'on nous avait montrées, *Canada House (New York) Limited* ne possède aucun droit aérien au-dessous de 150 pieds. En conséquence, il pourrait se construire un édifice du côté ouest, obstruant les fenêtres jusqu'au dixième étage. C'est à notre avis un facteur important, surtout si le bail doit s'étendre sur une longue période.

Je suis content maintenant que vous m'ayez demandé de lire cette lettre. Elle fait ressortir un point que je n'avais pas soulevé.

M. Walker:

D. C'est là l'attitude du gouvernement?—R. J'ai lu un extrait de sa lettre.

Je vais vous faire remarquer un point auquel je n'avais pas pensé. Messieurs, je ne sais si vous seriez d'avis que les États-Unis ont ou non un intérêt d'affiliation avec le Canada, mais nous avons un intérêt de quarante quelque pour cent dans une très grande compagnie canadienne. La société *Webb and Knapp Limited* essaie présentement de trouver des affaires très intéressantes d'un océan à l'autre au Canada. Je vous assure que d'une certaine façon, nous nous classons parmi ceux qui ont des intérêts canadiens très forts. Nous sommes convaincus de cela, et nous l'avons prouvé en engageant de très forts montants, du moins sont-ils très forts pour nous.

M. Macnaughton:

D. Avez-vous beaucoup d'actionnaires?—R. La majorité des actions sont aux mains de Canadiens. Il ne s'en vend pas au sud de la frontière, sinon à nous-mêmes, et ce chiffre est très faible.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Auriez-vous une liste des administrateurs?—R. M. Lawson a déjà été l'un des administrateurs.

M. Walker:

D. En était-il un à l'époque où vous avez avancé les \$750,000?—R. Non. En réalité, M. Lawson a remis sa démission comme membre du conseil d'administration parce qu'il a pensé qu'il pourrait s'élever un conflit d'intérêts.

J'aimerais continuer mes remarques. Nous avons M. A. E. Grauer de la Colombie-Britannique, M. Jack Jolinson de Montréal, directeur de la *Canada Cement Company*, MM. John Udd, W. A. Arbuckle, Dent Smith, Louis Gélinas, Jean Raymond, Leslie W. Haslett, G. E. Phipps, Graham D. Mattison, William Zeckendorf, fils, William Zeckendorf, Nicholas M. Salgo, Lazarus Philips, Ralph Baker, Edward C. Lowe.

D. La part d'intérêt de 50 p. 100 est la propriété de la compagnie américaine?—R. J'ai fait ressortir cela très clairement.

D. Mais pour revenir à cette question, 50 p. 100 de l'intérêt dans l'entreprise sont la propriété de la *Canada House (New York)*?—R. C'est bien ça.

M. Macnaughton:

D. Est-ce cette moitié-là que vous avez offerte?—R. Oui.

D. Et vous avez un investissement de \$750,000?—R. Je crois que nous avons subordonné notre investissement; je n'en suis pas sûr.